

Au conseil communal de Château-d'Oex,

**Rapport de la commission chargée de l'étude du préavis n° 14-2020 ;
Demande de crédit pour le remplacement du tracteur utilitaire.**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La commission composée de Messieurs : Vincent Schittli 1^{er} membre, Patrice Rossier, absent, Nelson Vaillancourt, Denis Zulauff-Wälti et Guy Henchoz, rapporteur, s'est rencontrée le mercredi 07 octobre 2020, à 20h30, au local communal des Ouges, aux Moulins.

La commission a été reçue par Madame Nicole Schnegg, municipale et Monsieur Xavier Feal, adjoint au service des travaux.

Comme expliqué lors du conseil communal du 17 septembre dernier, un nouveau tracteur utilitaire a dû être acquis en urgence pour remplacer le véhicule de 2012. Cet achat s'est fait dans le cadre du préavis n° 11-2016 accordant à la municipalité pour la législature en cours, l'autorisation à engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles pour un montant de 50'000 frs au maximum par cas.

Le nouveau tracteur de marque et modèle identiques au précédent a été acquis pour 49'500 frs. La commission s'est renseignée et ce prix correspond aux prix du marché et de la concurrence.

Hormis la défaillance technique du système hydrostatique de l'ancien véhicule, la commission a constaté le bon état général et le soin apporté à ce véhicule. Monsieur Feal précise que l'option de réparation n'a pas été retenue en raison de son coût estimé à 12'000 Frs, dépassant la valeur du tracteur sur le marché actuel.

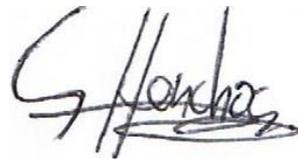
Les agrégats suivants peuvent continuer à être utilisés avec le nouveau tracteur, sans modification :

- Lame à neige
- Saleuse
- Fourches à palettes.

La tondeuse à gazon en revanche nécessiterait une adaptation au niveau du bac collecteur, pour un coût d'environ 2000 frs et l'agrégat de fauche, machine fortement sollicitée (vitesse de rotation élevée, usure des pièces), vieux de 8 ans, arrive en fin de vie. L'agrégat doit être changé pour 15'552 Frs, tondeuse et bac, montés.

Après avoir pu poser quelques questions techniques et organisationnelles, la commission a estimé qu'il est judicieux de changer l'agrégat de tonte, afin de se prémunir d'une panne ultérieure et de bénéficier du meilleur avantage de reprise possible.

C'est à l'unanimité des membres présents que la commission vous recommande d'accepter le décide du préavis n° 14-2020, tel que présenté.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'G Henchoz', with a horizontal line drawn through the middle of the name.

Château-d'Oex, le 12.10.2020

Le rapporteur : Guy Henchoz